

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE



La juste rémunération de vos avoirs de prévoyance

On entend ici et là que les comptes bancaires 3e pilier A n'offrent pas de rendement, que les comptes de libre passage ne rapportent presque rien, et que les avoirs de prévoyance professionnelle investis dans les caisses de pension ne génèrent guère plus d'intérêts. Cela dépend pour qui à vrai dire.

Le titulaire d'un compte 3e pilier A qui se laisse porter par le taux d'intérêt de base proposé par sa banque, a en effet de quoi déchanter, avec les rendements annuels proches de 0% que nous connaissons depuis quelques années. On observe effectivement 0.10% de taux d'intérêt ici, 0.20% là, qui dit mieux?

Celui en revanche qui choisit d'investir son avoir de prévoyance privée, ou son avoir de libre passage, sur les marchés financiers (parce qu'il dispose d'un horizon de placement suffisamment long) réalise qu'il est possible de s'affranchir de rendements nuls sans pour autant prendre des risques inconsidérés.

Il faut penser que les jeunes retraités d'aujourd'hui ont **bénéficié dans la prévoyance suisse de taux d'intérêt garantis intéressants, année après année, pendant environ trois décennies pour certains.**

Considérez les taux d'intérêts minimums LPP du début des années 2000 par exemple (4%), ou les taux d'intérêt garantis (supérieurs à 3%) des assurances vie de capitalisation 3e pilier souscrites à cette époque. Lorsque vous épargnez 500 francs chaque mois depuis l'âge de 25 ans (par exemple), votre fortune s'additionne jusqu'à 65 ans pour atteindre près de 295 000 francs dans le cas d'un taux d'intérêt annuel moyen de 1%, avec un bénéfice d'intérêts de près de 55 000 francs. Dans le cas d'un taux d'intérêt annuel de 2%, vous obtenez près de 366 000 francs à 65 ans, avec pas moins de 126 000 francs de bénéfice d'intérêts. On parle ici d'un point de pourcentage de différence seulement, pour un écart de capitalisation d'environ 70 000 francs... Pour illustrer davantage le propos, l'année dernière, des fonds de placement dits LPP (adaptés à la prévoyance professionnelle ou à la prévoyance privée 3e pilier A) proposant des profils défensifs, avec environ 25% d'actions dans les portefeuilles, réalisaient près de 4% de performance (nette des frais bancaires). Sur ces 10 dernières années complètes (2012-2021), ces mêmes fonds de placement réalisaient une performance annuelle moyenne, nette de frais bancaires, d'environ 3% pour leurs titulaires. On est loin, très loin, des 0.10% de taux d'intérêt évoqués plus haut.

Certes le risque d'une moins-value ponctuelle existe. Ce tumultueux début d'année 2022 vient nous le rappeler. Un investissement sur les marchés financiers est par essence volatil. Mais aujourd'hui, lorsqu'on dispose d'un horizon de placement à long terme, ne faut-il pas devenir acteur de sa prévoyance en choisissant une stratégie de placement adaptée, croissante à long terme, avec le conseil de professionnels? Avoir un regard avisé sur cette question, et surtout agir, permet certainement de capitaliser plus efficacement en vue de la retraite.